



Consentir un prêt immobilier à un enfant

Par **vaujany**, le **25/04/2016** à **13:00**

Bonjour,rnrnMa fille n'a pas assez d'apport personnel pour acheter sa résidence principale et ne peut pas obtenir le prêt bancaire complémentaire qu'elle espérait.rnJ'envisage de lui faire un prêt sans intérêt d'un montant de 80.000 euros et sans donner de date précise pour son remboursement.rnComment faire pour être en règle avec le fisc pour que ce prêt ne soit pas qualifié de donation déguisée ?rnFaut-il faire un acte notarié ?rnrnmerci.

Par **amajuris**, le **25/04/2016** à **14:01**

bonjour,rnsi votre fille rembourse, c'est un prêt.rnsi votre fille ne rembourse pas, c'est une donation déguisée.rnvous pouvez consulter ce site:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>rnsalutations